

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 FEVRIER 2013**

Délibération
n° 2013.02.035

**Médiathèque : tarifs
d'intervention des
conférenciers pour la
journée
professionnelle du 21
mars 2013 dans le
cadre du salon du
livre jeunesse "A
pleine Page"**

LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 janvier 2013**

Secrétaire de séance : Yves BRION

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Janine GUINANDIE à Dominique LASNIER, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Joël LACHAUD à Laurent PESLERBE, Redwan LOUHMADE à Yves BRION, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER, Djillali MERIOUA à Françoise LAMANT, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2013**DELIBERATION
N° 2013.02.035**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY****MEDIATHEQUE : TARIFS D'INTERVENTION DES CONFERENCIERS POUR LA JOURNEE PROFESSIONNELLE DU 21 MARS 2013 DANS LE CADRE DU SALON DU LIVRE JEUNESSE "A PLEINE PAGE"**

Dans le cadre du Festival du Livre Jeunesse de Ruelle sur Touvre qui se déroulera du 20 au 24 mars 2013, le service de préfiguration de la Médiathèque L'Alpha organise, le jeudi 21 mars, une journée d'information et de débats à destination des professionnels de l'enfance autour du thème suivant « Enfance et culture : le phénomène des séries ».

A ce titre, le GrandAngoulême est amené à solliciter des intervenants experts pour animer cette journée.

Afin de pouvoir couvrir les frais engagés par ces derniers, il convient de fixer les conditions de prise en charge relatives au remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration :

Frais d'hébergement	110 € la nuit (maximum) 14 € le petit déjeuner (maximum)
Frais de transport	Remboursement sur la base d'un billet SNCF de 2 ^{ème} classe Aller/Retour (domicile/Angoulême) sur présentation de justificatifs ou indemnités kilométriques (domicile/Angoulême) basées sur l'arrêté du 26/08/2008 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat
Frais de restauration	25 € le repas (maximum)

Ces remboursements s'effectueront au coût réellement dépensé par le conférencier, sur présentation des justificatifs et dans la limite des sommes détaillées ci-dessus.

De plus, un tarif de vacation en fonction du niveau d'expertise de l'intervenant doit être fixé. Ces vacations s'ajouteront aux frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

Niveau d'expertise	Nature de la prestation	Montant Brut
1	Conférence/débat devant un public peu spécialiste du sujet traité avec un temps de questions réponses	60 €/heure
2	Conférence/débat requérant une forte expertise avec un temps de questions réponses	80 €/heure
3	Conférence/débat dont la rareté de l'intervenant ou la grande complexité de l'intervention impose ce tarif	100 €/heure

Une fiche de paie sera établie sur la base de l'état des vacations réellement effectuées certifié par la direction des politiques communautaires et, le cas échéant, des frais de déplacements, de restauration et d'hébergement.

La dépense totale est estimée à 1 800 € maximum.

Vu l'avis favorable de la commissions équipements structurants du 23 janvier 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 29 janvier 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER les conditions financières de prise en charge des frais de transport, d'hébergement, de restauration et de vacation des conférenciers qui animeront la journée professionnelle au salon du livre jeunesse à Ruelle sur Touvre le jeudi 21 mars 2013.

D'IMPUTER la dépense au budget principal 2013 - chapitre 012 - article 6218.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 février 2013	<u>Affiché le :</u> 12 février 2013